

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, GALLO Sylvie, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, LAVEST Hervé, MICHEL Nathalie, LUCAND Serge et BRIQUET Marie Philomène

Absents excusés : GOUMY Pascal (procuration à GRANDJEAN Roland) et GERMAIN Héloïse

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2015

Ordre du jour :

- 1) Espace culturel : présentation bardage extérieur
- 2) Révision des tarifs cantine, garderies, étude et centre de loisirs – Année 2015-2016
- 3) Emprunt : choix de la banque
- 4) Achat terrain consorts ROUGIER à la Haute-Garde (parcelle ZB 504)
- 5) Echange GERMAIN / Commune : valeur vénale du terrain
- 6) Vente dalles d'occasion
- 7) Motion sauvegarde libertés locales
- 8) Eclairage chemin de la Bigue et de Moneyroux : conventions avec le SIEG (Syndicat d'Electricité et de Gaz)
- 9) Travaux sur la RD 405 (vers la Sté des Eaux de Volvic) : convention Conseil Général + les communes de Volvic et Enval + la Sté des Eaux de Volvic
- 10) DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : approbation du conseil municipal
- 11) Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) : Présentation du rapport QCS - Demandes de prorogation du délai
- 12) Dénomination de la voie du lotissement de Fontblanche
- 13) SIARR (Syndicat d'Assainissement) : modification des statuts
- 14) Divers

1. Espace culturel : présentation bardage extérieur

Présentation par la Société FUNDERMAX d'un principe de bardage extérieur.

Il s'agit de produits dont les principales qualités sont : classement feu M1, anti-tag dans la masse ne laissant pas de spectre, résistance aux chocs, tenue aux UV, large gamme de décors, 2 faces décors, 5 formats de protection, produits demandant peu d'entretien.

3 systèmes de pose : panneaux vissés, en clin, en panneaux. Ils sont à 60 % en fibres de cellulose et résistant aux solvants. On peut envisager une gravure en creux ou une peinture gravure.

Visionnage de différentes réalisations faites par cette société. Mise à disposition en mairie de cette présentation et des différents types de bardage.

Monsieur le Maire propose de revoir avec l'architecte les différentes possibilités.

2. Tarifs cantine, garderies, étude et centre de loisirs – Année 2015-2016

Délibération n° 2015-27

Présentation par Catherine VENTAX :

Une réflexion a été menée avec Sylvie GERBE pour une remise à plat de tous les tarifs :

- la variation des tarifs est plus en concordance avec les différentes tranches du quotient familial
- suite à la réforme des rythmes scolaires, le centre de loisirs fonctionne seulement le mercredi après-midi ; le tarif « ½ journée + repas » est donc

supprimé car l'inscription à la cantine se fait de la même manière pour les 5 jours de la semaine

- les tarifs pratiqués par les communes voisines ont été pris en compte pour la tarification à appliquer à la rentrée 2015
- la réévaluation des tranches du quotient familial d'environ 2%.

Pour information, le prix d'achat du repas à la ville de Riom est de 3,87 %.

Le tarif sera vraisemblablement augmenté au 01/01/2016.

Les tarifs et tranches proposés sont donc les suivants :

Tranches du quotient familial :

Tranche	Quotient familial (Revenus mensuels/Nombre de parts)
Tranche 1	De 0 à 480 €
Tranche 2	De 481 à 775 €
Tranche 3	De 776 à 1 070 €
Tranche 4	Supérieur à 1 070 €

Pour information, le quotient est appliqué uniquement aux familles domiciliées sur la commune d'Enval.

Pas de quotient familial pour l'étude surveillée.

Tarifs cantine, garderies, étude, centre de loisirs :

1°) Cantine :

Prix d'un repas enfant avec application du quotient familial, soit :

Tranche	Tarif 2014	Tarifs 2015
Tranche 1	3.00 €	2.10 €
Tranche 2	3.30 €	2.80 €
Tranche 3	3.60 €	3.50 €
Tranche 4 =plein tarif	3.90 €	4.00 €

Prix d'un repas adulte : **5,60 €**

Prix d'un repas spécifique (servi mais non fourni) : **0,80 €**

2°) Garderies du matin ou du soir

- **pour 1 enfant par famille**

Forfait mensuel avec application du quotient familial, soit :

Tranche	Tarif 2014	Tarif 2015
Tranche 1	9.00 €	9.20 €
Tranche 2	9.50 €	9.85 €
Tranche 3	10.00 €	10.20 €
Tranche 4 =plein tarif	10.20 €	10.40 €

- **à partir de 2 enfants par famille**

Forfait mensuel : Tarif tranche 1 x 2, soit 9.20 € x 2 = 18,40 €

3°) Etude surveillée :

Forfait mensuel : pour 1 enfant: 17 € et à partir de 2 enfants: 22 €

4°) Centre de Loisirs

(avec application du quotient familial) :

Tranche	Prix Journée	Prix ½ journée sans repas	Forfait 5 jours
Tranche 1	6.00 €	2.20 €	25.00 €
Tranche 2	8.00 €	3.00 €	35.00 €
Tranche 3	11.00 €	4.40 €	50.00 €
Tranche 4 = plein tarif	12.00 €	4.50 €	55.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions, applicables à la rentrée scolaire de septembre 2015.

3. Emprunt : choix de la banque

Délibération n° 2015-28

Exposé de Sylvie GERBE :

Il a été prévu au budget un emprunt de 200 000 € pour financer les investissements divers 2014. Ces travaux ont été réalisés pour la plupart début 2015 et la situation en trésorerie a permis de repousser la conclusion de ce prêt car le versement des fonds sera nécessaire au 1^{er} septembre 2015.

Trois banques ont été consultées : Crédit Agricole, Crédit Mutuel et CDC, pour un prêt de 200 000 € remboursable sur 20 ans.

Leurs propositions sont les suivantes :

Crédit Agricole : taux fixe annuel à capital constant de 2,06 %, soit un total d'intérêts de 40 517,10 €.

Crédit Mutuel : taux fixe annuel à 2,53 % et trimestriel à 2,50 %

CDC : taux variable basé sur le livret A, à ce jour : 2 % (incertitude quant à l'évolution du taux du livret A sur 20 ans).

Sur proposition de Sylvie GERBE, le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient, à l'unanimité, la proposition du Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4. Achat terrain consorts ROUGIER à la Haute-Garde (parcelle ZB 504)

Délibération n° 2015-29

Présentation de Monsieur le Maire :

- Mme STREITH Aline, Mme ROSSIGNOL Mireille et M. ROUGIER Fernand, propriétaires de la parcelle cadastrée section ZB 504, d'une superficie de 77 m², au lieu-dit La Haute-Garde ont fait savoir à la commune qu'ils sont vendeurs.
- Dans ce secteur, la commune est déjà propriétaire de deux terrains et le terrain proposé à la vente peut être intéressant pour un futur aménagement communal si elle acquiert d'autres petites parcelles contigües.
- Une estimation a été demandée au service du domaine : l'évaluation est de 40 € le m²
- D'après la matrice cadastrale, il y aurait un autre propriétaire qui est décédé (héritiers à rechercher par le notaire pour savoir s'ils sont vendeurs).

(*) Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix et 1 abstention (Hervé Lavest) :

- est d'accord pour acheter ce terrain au prix évalué par le Service des Domaines
- demande au notaire de préparer l'acte de vente et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

(*) *Mme STREITH Aline ne participe pas au vote car elle est intéressée dans cette affaire.*

5. Echange GERMAIN / Commune : valeur vénale du terrain

Délibération n° 2015-30

Exposé de Monsieur le Maire :

- Par délibérations du 8 juillet 2014 et du 23 février 2015, il a été convenu d'un échange de terrains entre M. et Mme GERMAIN Jean-Jacques et la commune d'Enval
- Il a été dit que l'échange des 2 parcelles d'environ 20 m² serait considéré de même valeur
- Pour la rédaction de l'acte notarié, une valeur vénale des terrains doit être indiquée
- L'évaluation faite par le service du domaine est de 30 € / m².

De plus, il convient de rectifier la délibération du conseil municipal du 23 février 2015 comme suit : les frais d'actes notariés seront partagés entre M. et Mme GERMAIN et la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte la valeur des biens de 30 € le m²
- dit que les frais notariés seront partagés
- précise qu'il s'agit d'un échange de terrains nus.

6. Vente dalles d'occasion

Délibération n° 2015-31

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dalles anciennes en pierre de Volvic ont été déposées du bâtiment de l'ancienne poste et ont été mises en vente.

Il a trouvé deux acquéreurs pour la vente en 2 lots : le 1^{er} d'environ 25 m² à la SARL DUBOSCLARD pour un montant de 3 750 € et le 2^{ème} d'environ 30 m² à la SARL CAMBON pour un montant de 4 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la vente au prix présenté par le Maire.

7. Motion sauvegarde libertés locales

Délibération n° 2015-32

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la Motion adoptée à l'issue de l'Assemblée générale des Maires ruraux de France, dimanche 19 avril 2015 à Paris :

Motion pour la sauvegarde des libertés locales

« La commune est indispensable. Sa place dans la République est essentielle. C'est grâce à son maillage territorial que la proximité avec les citoyens se concrétise. Les élus municipaux restent les élus les plus appréciés et les plus abordables. Dans le contexte de fragilité politique nationale que nous connaissons, il est plus que risqué de s'attaquer à ce qui constitue la base même de notre architecture démocratique. L'histoire de notre pays s'écrit au plus près, chaque jour, partout dans le territoire. Dans un lien fort entre les élus municipaux et les Français, ensemble ils font évoluer le monde rural pour lui donner un rôle croissant dans le développement de notre pays.

Réunis à Paris, les Maires ruraux de France, après avoir exprimé leur attachement indéfectible aux libertés communales et en se rassemblant devant le Conseil Constitutionnel samedi 18 avril 2015 aux côtés de citoyens, dénoncent avec vigueur la fragilisation de la commune, quelle qu'en soit la taille, par le législateur.

C'est le cas depuis plusieurs années et encore aujourd'hui avec le projet de loi NOTRe qui veut réduire la liberté d'action des élus locaux, notamment en :

- réduisant à progressivement néant la clause générale de compétences des communes ;
- augmentant le nombre de compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités ;
- organisant la mise sous tutelle de la commune par l'intercommunalité ;
- donnant la possibilité à une intercommunalité de décider les impôts des communes à la majorité qualifiée ;
- proposant la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale ;
- révisant encore une fois les schémas départementaux de coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes ;
- fixant arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants ;
- supprimant le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité, issu de la loi ALUR ;
- réduisant le champ d'application de « l'intérêt communautaire » ;
- supprimant la minorité de blocage reconnue aux communes membres d'un EPCI faisant l'objet d'un projet de fusion ;
- relançant la suppression des syndicats et syndicats mixtes ;
- étendant la règle de la représentation démographique des communes dans les intercommunalités aux syndicats.

Adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale, ce texte bouleverse gravement et inutilement notre fonctionnement démocratique sans aucune concertation à la hauteur de l'enjeu. Ce texte crée une double légitimité entre niveau communal et intercommunal. C'est une rupture avec un modèle historique de notre démocratie, sans pour autant en améliorer le fonctionnement. C'est inacceptable !

Les dispositions prises ne sont assorties d'aucune évaluation sur les effets attendus au sein des collectivités ou leur impact sur les territoires. On peut également craindre que ce sera source de blocages, d'excès de politisation inutile et au final d'inefficacité.

Ce texte est imposé avec brutalité. Il amplifie une dérive législative continue où les règles d'organisation de l'action publique changent sans cesse, particulièrement en ce qui concerne les normes, les contraintes, les schémas et la répartition des compétences. Ce projet méconnaît l'attachement des maires aux principes de coopération librement consentie, de gestion mutualisée, de subsidiarité et de complémentarité entre communes et leurs outils de coopération.

Voilà pourquoi les maires demandent aux parlementaires de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mises en œuvre du PLUi. Ils leur demandent de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRE et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Lucides sur les risques encourus, ils appellent l'ensemble des élus ruraux de France à se mobiliser.

L'AMRF organisera dans les prochaines semaines, avant le vote en seconde lecture au Parlement, une série d'actions d'information auprès de la population, des médias, des autres élus ruraux et des parlementaires. Elle fera des propositions concrètes.

L'AMRF, constatant la très large convergence des positions de la majorité des associations représentatives d'élus sur ces questions, appelle les associations d'élus solennellement à une action commune pour sauvegarder la légitimité de la proximité du niveau communal en cohérence avec les aspirations de nos concitoyens qui demandent efficacité et proximité. »

A la suite des débats, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix et 2 abstentions (Serge Lucand et Nathalie Michel) :

APPROUVE la présente motion pour la sauvegarde des libertés locales.

REAFFIRME son attachement aux libertés communales

S'ASSOCIE solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des maires Ruraux de France.

8. Eclairage chemin de la Bigue et de Moneyroux : conventions avec le SIEG (Syndicat d'Electricité et de Gaz)

Délibération n° 2015-33a (mise en œuvre du matériel)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants : **Mise en œuvre du matériel pour les travaux éclairage public dans les chemins de la Bigue et de Moneyroux** dans le cadre de l'aménagement (voirie et réseaux) du secteur de Moneyroux.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **35 000 € HT.**

Conformément aux décisions prises par son comité le 15 novembre 2008, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant hors taxes et en demandant à la commune une subvention de 50% de ce montant, soit : 17 503,42 €

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par le maire
- demande l'inscription de ces travaux au programme du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme
- fixe la subvention de la commune au financement des dépenses à **17 503,42 €** (dont 3,42 € d'éco-tax) et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du S.I.E.G.
- dit les inscriptions nécessaires seront prévues lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibération n° 2015-33b (réservations)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants : **Réservations pour les travaux éclairage public dans les chemins de la Bigue et de Moneyroux** dans le cadre de l'aménagement (voirie et réseaux) du secteur de Moneyroux.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune adhère.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **8 000 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son comité le 15 novembre 2008, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant hors taxes et en demandant à la commune une subvention de 50% de ce montant, soit : 4 000 €

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le SIEG.

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par le Maire
- demande l'inscription de ces travaux au programme du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme
- fixe la subvention de la commune au financement des dépenses à **4 000 €**
- autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du S.I.E.G.
- dit les inscriptions nécessaires seront prévues lors de la prochaine décision budgétaire.

9. Travaux sur la RD 405 (vers la Sté des Eaux de Volvic) : convention Conseil Général + les communes de Volvic et Enval + la Sté des Eaux de Volvic

Délibération n° 2015-34

Exposé de Monsieur le Maire :

- Suite à un problème de sécurité vis-à-vis des piétons aux abords de la route départementale 405 soulevé par la Société des Eaux de Volvic, une étude d'aménagement a été réalisée par la Direction des Routes du Conseil Départemental
- L'analyse de la situation par les différents intervenants (le Conseil Départemental, les communes de Volvic et Enval et la Société des Eaux de Volvic) a conduit à un projet de renforcement de la signalisation horizontale, l'adjonction sur l'axe de la chaussée de balises et barrières piétons, la remise aux normes de la signalisation verticale et un complément d'éclairage.
- Monsieur le Maire a demandé que la commune d'Enval ne participe que pour la partie obligatoire la concernant (signalisation horizontale et mise aux normes des panneaux situés sur la commune d'Enval)
- La société des Eaux de Volvic prend en charge l'éclairage en totalité.
- Après discussions, le projet a été validé et il a été convenu d'une répartition financière qui s'établit comme suit :

Conseil départemental	11 461,09 € HT
Commune d'Enval	3 252,91 € HT
Commune de Volvic	8 208,18 € HT
Sté Eaux Volvic (éclairage)	18 200,00 € HT
	41 122,17 € HT

- Le conseil départemental assurera la maîtrise d'ouvrage (hors éclairage)
- Une convention doit être signée pour valider ce projet, les participations financières ainsi que l'entretien ultérieur des aménagements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et la répartition financière et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

10. DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Les deux documents exigés par l'Administration sont élaborés. Ils vont être présentés pour avis préalable au service de la Préfecture avant d'être rendus publics. Le DICRIM est à mettre à disposition de la population et le PCS est approuvé par arrêté du maire et est consultable en mairie.

11. Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) : Présentation du rapport QCS

Délibération n° 2015-35

Monsieur CHRETIEN Jean-Pierre informe le conseil municipal :

- la mise en œuvre d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les ERP non conformes au 1^{er} janvier 2015 est obligatoire avec un dépôt d'Ad'AP au plus tard le 27 septembre 2015
- un contrat a été signé avec la Société QCS Services avec pour mission d'accompagner la commune, techniquement et administrativement, pour le bon déroulement de son Ad'AP
- la société a présenté l'état d'avancement du dossier le 10 juin ; des documents devront être validés par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant l'Ad'AP.

12. Dénomination de la voie du lotissement de Fontblanche

Délibération n° 2015-36

Une voie privée a été créée dans le cadre de l'aménagement du lotissement de Fontblanche. Il convient de lui donner un nom.

Etant donné qu'elle débouche sur la rue de la Chave, il est proposé le nom de : Impasse de la Chave.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord.

13. SIARR (Syndicat d'Assainissement) : modification des statuts

Délibération n° 2015-37

Le 17 février 2015, le siège du SIARR (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Riom) a été transféré à Saint-Bonnet près Riom. Ce déménagement nécessite une modification des statuts qui ont été validés en comité syndical en avril 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts présentée.

14. Informations diverses

1°) Riom Communauté/ Vente immeuble : Riom Communauté est propriétaire du bâtiment jouxtant la boulangerie. Les possibilités de rénovation étant compliquées pour des logements sociaux, Riom Communauté envisage la vente de ce bâtiment et demande à la commune si elle serait acquéreur. A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas l'acheter.

2°) Riom Communauté/Journal municipal : projet de groupement de commandes. « Feu vert » donné à la commission communication pour décision

3°) Recensement de la population en 2016 : Collecte pendant 1 mois (21 janvier au 20 février). Préparation dès l'automne. 3 agents recenseurs à recruter (candidatures à déposer en mairie).

4°) 1°) Budget 2015 – Service Assainissement : Virements de crédits

Délibération n° 2015-38

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des

crédits au budget 2015 pour le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec GEO CONCEPTION pour les travaux de réfection du réseau d'eaux usées desservant Clémentel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 2315 – Programme 15 (Travaux PUP Moneyroux) : - 7 300 €

Article 2315 – Programme 16 (Travaux divers réseaux) : + 7 300 €

5°) Décisions prises par le maire dans le cadre des autorisations permanentes donnée par le conseil municipal :

- Marché attribué à EUROVIA pour la réfection urgente du réseau d'eaux usées desservant Clémentel (22 245 € HT)
- Ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € pour 1 an
- Contrats de maîtrise d'œuvre avec GEO CONCEPTION pour la réfection d'une partie du chemin de la Boule et pour la réfection complète du réseau d'eaux usées desservant Clémentel (pour dépôt dossiers demandes de subventions en octobre)

6°) Concours maisons fleuries : passage du jury le 25 juin

7°) Subventions pour le projet « Espace Culturel + Ateliers municipaux » :

la commission du Conseil Général a émis un avis favorable à la demande de subvention au titre de projet exceptionnel en plus de celle au titre du Fonds d'Intervention Communale. Elle sera examinée à une prochaine commission. On ne sait pas à quel montant la commune peut prétendre.

8°) Réfugiés irakiens chrétiens : M. Mélis a reçu des personnes de la commune qui, dans le cadre d'une association, proposent l'accueil d'une famille de 3 personnes. Toute personne souhaitant s'impliquer dans cette action peut prendre contact avec elles.

9°) Tour de table

- **SBA (Syndicat Bois de l'Aumône)**, par Jean-Pierre Chrétien :
 - ❖ Implantation des points d'apports volontaires : projet en mairie
 - ❖ Redevance incitative : les facturations à blanc prévues pour 2016 vont être revues. Etude en cours pour les pistes d'économie possibles
- **Riom Communauté/Transports**, par Jean-Pierre Chrétien : les demandes formulées par Enval sont intégrées dans le prochain marché (maintien du passage aux heures pleines, transport à la demande pour les heures creuses et la desserte de Clémentel).
- **Journal municipal**, par Jean-Pierre Chrétien : en cours de validation, il comptera 28 pages. Coût : 1 775 €.HT. Distribution prévue vers le 14 juillet.
- **Réunion avec les associations**, par Jean-Pierre Chrétien. Points évoqués : articles pour le journal et participation à la fête patronale. Peu de présents, donc difficile d'organiser le forum des associations prévu le samedi après-midi.
- **Riom Communauté / Commission Sport**, par Serge Lucand et Jean-Pierre Chrétien :

Travaux piscine : rien à signaler

Sujets évoqués : manque d'équipements pour la gymnastique et d'un terrain de football en synthétique. Vétusté de certains locaux de la ville de Riom.

Une salle non affectée à un sport particulier serait un projet intéressant

Problème de mutualisation pour les infrastructures sportives.
- **Culture**, par Bernard Le Coquer
Document « Pays d'Art et d'Histoire » complété et renvoyé à Riom Communauté. La commune a fait acte de candidature pour un concert à l'église.
Etude d'un document commun pour les activités culturelles organisées par les communes
- **Circulation / Sécurité**, par Bernard Le Cosquer : Signalisation horizontale en cours avec Pascal Goumy

- **Internet** :
Dans le cadre de l'opération « Wifi 63 » lancée par le Conseil Général qui vise à développer les zones d'accès Internet Wifi public, la Poste s'associe à cette opération en proposant une subvention aux communes qui disposent d'une agence postale. A étudier.
- **Fibre optique** : les armoires sont en cours d'installation sur la commune
- **Plan Canicule** : le CCAS a fait paraître un article dans La Montagne
- **Ecole – Conseil d'Ecole – Jeunesse** :
 - ❖ Equipe pédagogique : suite au départ en retraite de M. BATISSE (directeur) et Mme FOURTIN (professeure des écoles), un nouveau directeur (M. MIROWSKI) et une nouvelle professeure des écoles (Mme BARON) prendront leurs fonctions à la rentrée scolaire. Les deux nouveaux enseignants auront une décharge de 25 % chacun. L'enseignant effectuant la décharge sera le même pour les 2 classes.
 - ❖ La prévision des effectifs pour la rentrée étant de 111 élèves, demande pour l'ouverture d'une 5^{ème} classe. Le maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à l'Inspection Académique pour appuyer cette demande.
 - ❖ Compte rendu du Conseil d'Ecole par Cathy Ventax :
Etude surveillée : la nouvelle équipe pédagogique a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas s'engager sur l'encadrement des études. A voir.
Demande formulée par les parents d'élèves pour l'ouverture du centre de loisirs en juillet. A étudier. Cette question n'avait pas été soulevée dans l'enquête ABS.
Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : Un sondage a été réalisé auprès des parents, 78 % ont répondu et 89 % sont satisfaits de l'organisation actuelle. Horaires reconduits pour la rentrée
Activités USEP reconduites (à voir le vendredi à la place du mercredi)
Les enseignants demandent un intervenant agréé en musique
 - ❖ La salle des jeunes sera ouverte au mois de juillet.
- **Riom Communauté / Petite Enfance** : Sylvie Gerbe informe de l'avancement du projet pour un transfert de compétence en fin d'année. Le calcul des participations des communes prenant en compte les transferts de charges pour celles qui en ont est en cours.
- **Riom Communauté / Logements sociaux** : Les logements prévus à La Sauzède doivent débiter en février 2016. Bailleur social : Auvergne Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Signatures

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal	X	LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héloïse	X
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			

